

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 30-1

Annule et remplace l'acte n° 30 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 05/06/2018

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

S5-01 : Dotation Globale Horaire (DGH)

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la proposition de répartition des moyens par discipline, à hauteur de 412,50 heures, conformément au document joint en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 31
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 29/05/2018.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]

Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à NANTES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S5-03 : Sortie pédagogique à NANTES

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la sortie pédagogique à NANTES. La participation financière du lycée SIGNORET est de 300 €.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet."

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RS2018- Accueil : Semaine d'intégration en 2nde GA

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S5-04 : Projet "Semaine d'intégration"- septembre 2018 - 2nde GA

Le conseil d'administration autorise le projet « semaine d'intégration » pour les 2nde Gestion Administration pour l'année 2018-2019.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Musique EMERAUD , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S5-05 : Projet musique amplifiée et risques auditifs à la salle EMERAUDE de BRESSUIRE
Le conseil d'administration autorise le projet « musique amplifiée et risques auditifs » en Septembre 2018.
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à APPRENTIS JOUR. , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S5-06 : Projet apprentis journaliste - octobre à décembre 2018

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le projet « Apprentis journalistes ». Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet."

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à projet CAP BD , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S5-07 : Projet CAP BD

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le projet CAP BD.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à parcours d'éduc, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S5-08 : Projet PREAC 2018-2019 à la cité scolaire

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le projet "PREAC 2018-2019 à la cité scolaire".

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions inhérents à ce projet."

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Protocole pédagogique nécessaire à la certification (obtention du diplôme)

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte de laisser la liberté aux enseignants d'organiser leur pédagogie dans le respect des textes

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S5-09 : Protocole pédagogique nécessaire à la certification (obtention du diplôme)

Le conseil d'administration accepte la proposition du chef d'établissement de laisser la liberté aux enseignants d'organiser leur pédagogie dans le respect des textes

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Livres et manuels scolaires

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte de laisser la liberté aux enseignants quant au choix des livres et manuels scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S5-10 : Livres et manuels scolaires

Le conseil d'administration accepte la proposition du chef d'établissement de laisser la liberté aux enseignants quant au choix des livres et manuels scolaires

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation
 Personnels GRETA/Personnels administratifs
 Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap
 Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :2,5 Quotité de travail :100 % Mission confiée :Surveillance

Rémunération :1498.47 Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : BOP 141-2018 - Affectation des crédits pédagogiques d'Etat

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/06/2018

Réuni le : 12/06/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide l'affectation des crédits pédagogiques d'Etat 2018

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S5-12 : BOP 141-2018 - Affectation des crédits pédagogiques d'Etat

Crédits pédagogiques d'Etat : subvention 2018 de 900 € répartis sur les droits de copies pour 275,65 € (AP-ADMIN-13REP) et sur les remboursements des frais de stage des élèves pour 624,35 € (AP-TECHNO-13STA).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/06/2018
Réuni le : 12/06/2018
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

S5-13 = Contrats copieurs de l'EEP et de la salle des professeurs du lycée professionnel S. SIGNORET
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter les contrats de location de 3 ans de 2 photocopieurs de l'EEP et de la salle des profs avec l'UGAP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LP LYCEE DES METIERS SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 01/06/2018
Réuni le : 12/06/2018
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

S5-14 : Télépaiement ARD pour les internes la communauté éducative du lycée
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention d'adhésion au système d'acceptation des paiements par Carte Bancaire Auprès des organismes publics et le contrat commerçant paiement sécurisé PAYONLINE

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0